

FICHE MÉTHODOLOGIE



LES NIVEAUX DE PREUVE

-> Une preuve est un élément susceptible d'établir la réalité d'un fait ou d'une proposition.
-> Les témoignages, expériences personnelles, études scientifiques, anecdotes et autres éléments servant à appuyer un propos **ne bénéficient pas tous de la même fiabilité**. Il existe une hiérarchisation, établie en fonction du niveau de preuve apporté. En voici un récapitulatif.

- CONSENSUS SCIENTIFIQUE
- MÉTA-ANALYSES D'ESSAIS COMPARATIFS RANDOMISÉS



NIVEAU
DE PREUVE
ÉLEVÉ

- ESSAIS COMPARATIFS RANDOMISÉS DE FAIBLE PUISSANCE
- ÉTUDES DE COHORTE

PRÉSUMPTION
SCIENTIFIQUE

- ÉTUDES CAS-TÉMOINS
- ÉTUDES COMPARATIVES COMPORTANT DES BIAIS IMPORTANTS
- ÉTUDES RÉTROSPECTIVES
- SÉRIE DE CAS

NIVEAU
DE PREUVE
FAIBLE

- PAROLE D'EXPERT·E (RECONNU·E DANS SON DOMAINE D'EXPERTISE)

- ANECDOTE PERSONNELLE, TÉMOIGNAGE RAPPORTÉ

- RUMEUR, "BON SENS", SAGESSE POPULAIRE, CROYANCE, OPINION

ÉLÉMENTS NE
RELEVANT PAS
DE LA PREUVE

Remarques complémentaires :

- > Ce qui est affirmé sans preuve peut être rejeté sans preuve :
- > Une information délivrée sans preuve peut toutefois être juste :
- > L'absence de preuve ne permet pas de prouver l'existence ou l'inexistence d'une chose
- > Les affirmations extraordinaires nécessitent des preuves extraordinaires (maxime de Hume)
- > La science ne prétend pas délivrer de vérité absolue, mais plutôt un *état de l'art* correspondant à ce qu'il est raisonnable de penser en fonction des données disponibles à un instant donné :
- > Une démarche rationnelle rigoureuse consiste à tirer des conclusions en fonction des faits, et non à chercher des faits pouvant aller dans le sens d'une conclusion établie à l'avance.

